

OBSERVATOIRE
DE LA CÔTE D'AZUR

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024





RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR (employeur)

Edito du directeur

Ce Rapport Social Unique 2024 constitue la neuvième édition pour l'Observatoire de la Côte d'Azur.

Grâce aux données objectives et chiffrées qu'il fournit, ce rapport annuel offre une vision précise des personnels qui participent, au quotidien, au fonctionnement et au rayonnement de l'OCA.

Comme l'an passé, les services se sont attachés à la fiabilité et à la pertinence des données, qui sont présentées depuis 2023 dans un nouveau format, repensé pour en faciliter la lecture.

Plus synthétique et plus visuel, ce Rapport Social Unique poursuit son double objectif d'offrir une vision pluriannuelle précise de la situation de l'établissement, et d'accorder une attention particulière aux indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au travers de l'état des lieux qu'il offre, ce document constitue un très précieux outil de dialogue social.

Il fournit les éléments de diagnostic nécessaires à la construction et à l'animation d'une politique de Ressources Humaines adaptées aux caractéristiques et à la structure des personnels de l'Observatoire.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Stéphane MAZEVET



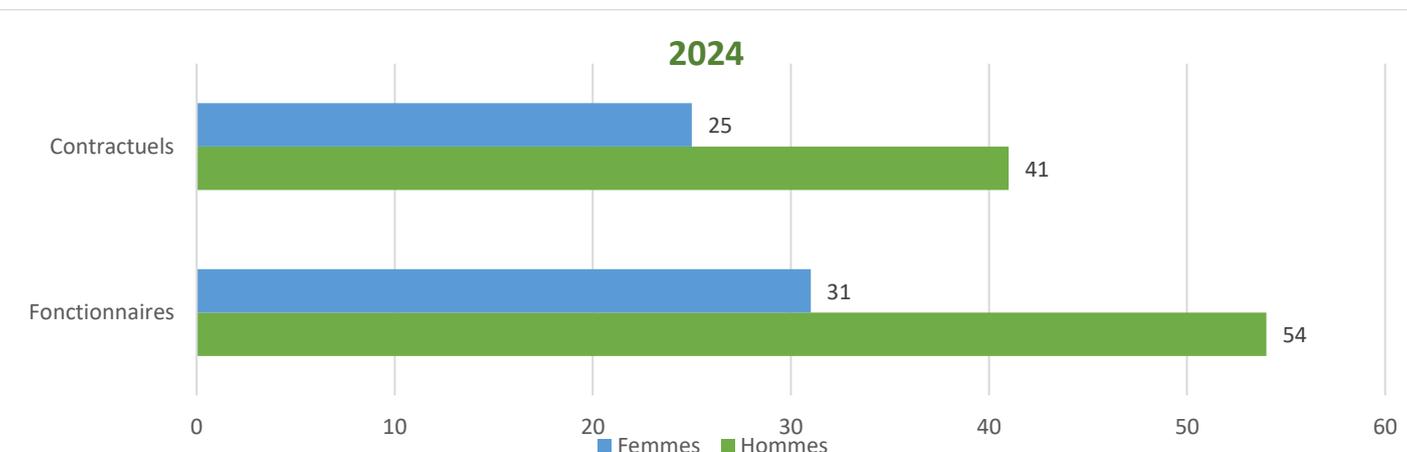
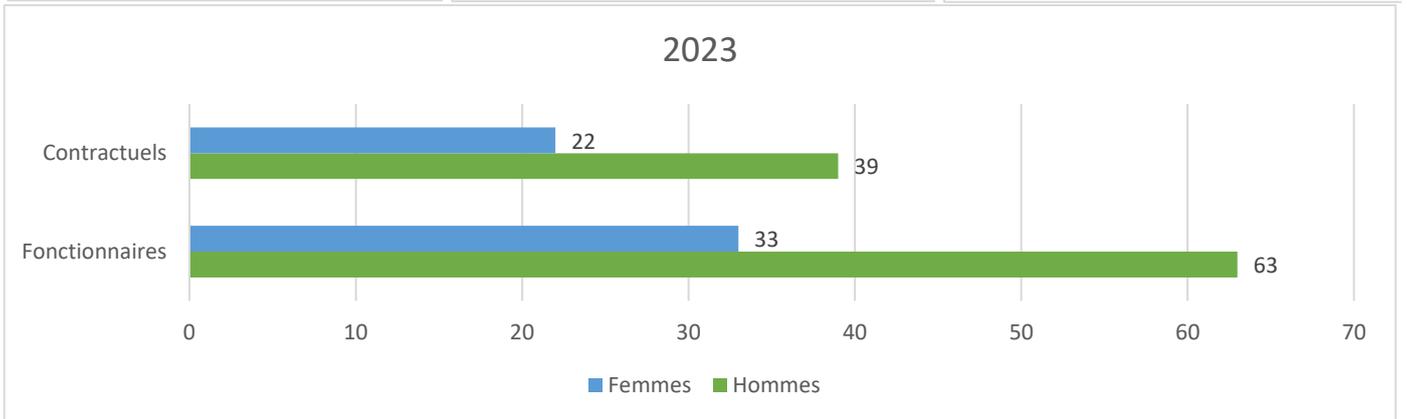
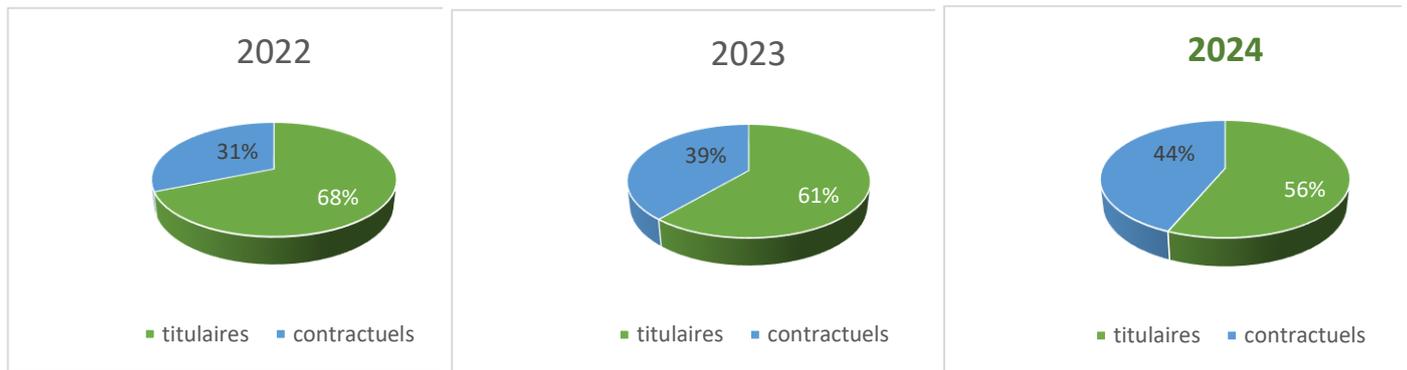
Effectifs

151 agents employés par l'établissement au 31/12/2024

- 85 titulaires
- 66 contractuels

Précisions :

- Aucun contractuel recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- Dont 4 apprentis





Caractéristiques des agents

Répartition par filière et par statut

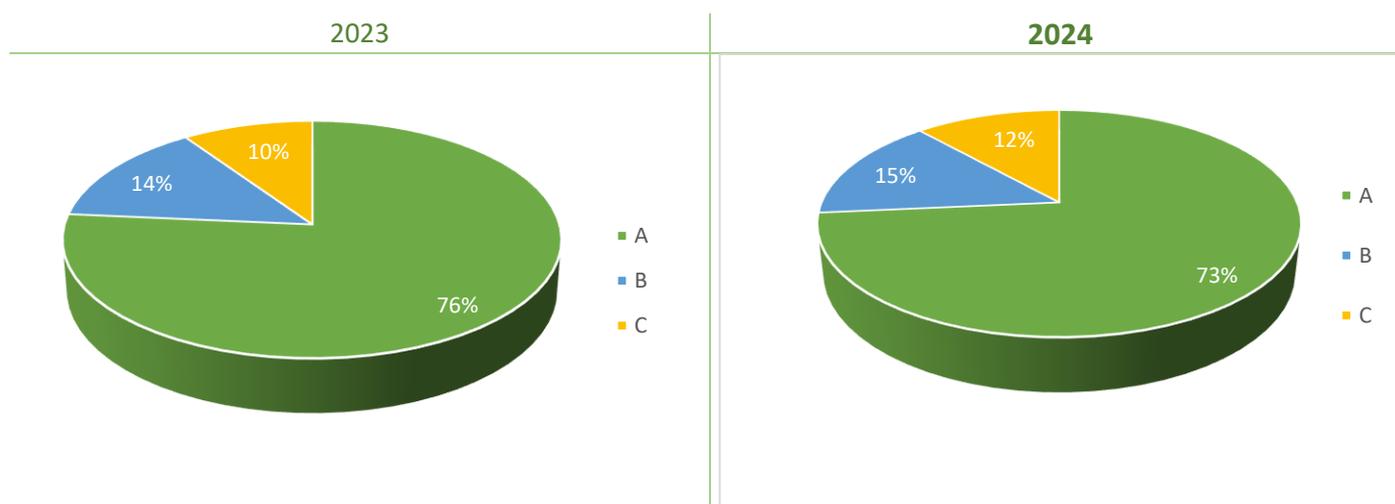
Filière	Contractuels	Titulaires	Total
Administratif	7	20	27
Culturelle	5	4	9
Recherche scientifique (Chercheurs)	33*	31	64
Recherche scientifique (ITRF)	9	19	28
Technique	12	11	23
Total général	66	85	151

*(dont doctorants)

Les principaux corps

Corps	Contractuels	Titulaires	Total	%
Enseignants chercheurs et chercheurs	1	31	32	21 %
IGR	7	6	13	9 %
IGE	6	19	25	17 %
ASI	5	4	9	6 %
Techniciens	8	15	23	15 %
Adjoint technique	4	10	14	9 %
Doctorants/Post-doctorants	31	0	31	20 %
Apprentis	4		4	3 %
Total général	66	85	151	100

Répartition des agents par catégorie





Temps de travail

Répartition des agents à temps plein ou temps partiel

	Temps plein	Temps partiel
Titulaires	82	3
Contractuels	66	0

Nombre d'agent en temps partiel par genre

3 femmes
2 % des femmes

0 homme
0 % des hommes

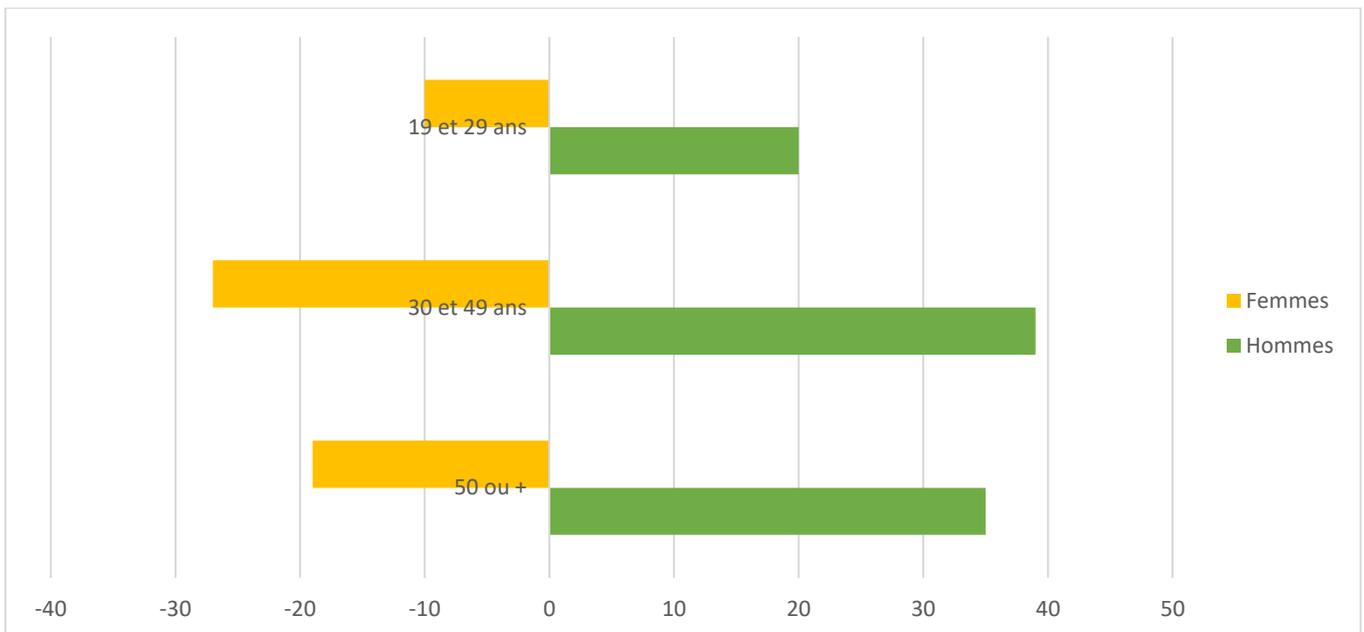


Pyramide des âges

La moyenne d'âge des agents est de **41.9** ans.

Âge moyen des agents

Titulaires	50,3
Contractuels	33,4





Positions particulières

- ➔ 1 personne en disponibilité
- ➔ 2 personnes en détachement entrant
- ➔ 5 personnes en détachement sortant

274 826 heures travaillées rémunérées en 2024

150,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) au 31/12/2024

150 agents en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) au 31/12/2024

Titulaires : 84,5 agents
Contractuels : 66 agents

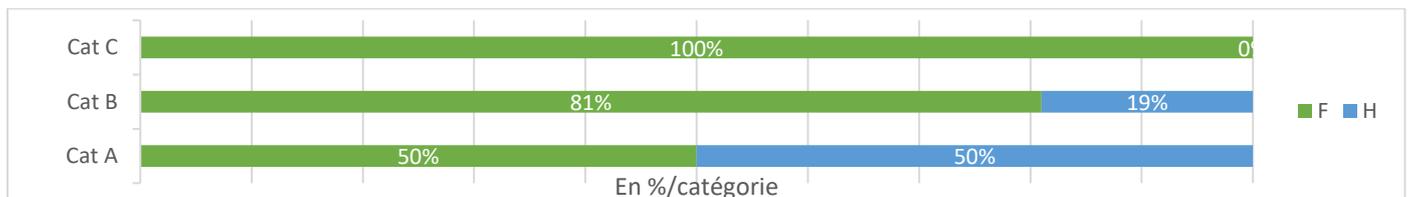
Titulaires : 84,2 agents
Contractuels : 65,8 agents

Répartition des ETPR par catégorie



Télétravail

En nombre de jours	Femme	Homme	Total	En %	Femme	Homme	Total
Cat A	528,5	525,5	1054	Cat A	30 %	30 %	60 %
Cat B	472,5	112,5	585	Cat B	27 %	6 %	33 %
Cat C	131,5	0	131,5	Cat C	7 %	0 %	7 %
Total	1132,5	638	1770,5				





Mouvements

En 2024 : **1** nouvel agent / **12** départs.

Causes de départ d'agents

	Femme	Homme
➡ Détachement sortant	2	1
➡ Mutation	0	0
➡ Départ à la retraite	1	4
➡ Disponibilité	1	
➡ Décès	2	0
➡ Révocation	0	1

Modes d'arrivée d'agents

Détachement entrant : 1 contractuelle

	Femme	Homme
➡ Concours national CNAP	0	0
➡ Concours ITRF	0	0

toutes
et tous
égaux



Evolution professionnelle

4 agents promus :

	Liste d'aptitude		Tableau d'avancement	
	Femme	Homme	Femme	Homme
➡ Catégorie A	0	1	0	1
➡ Catégorie B	1	0	1	0

toutes
et tous
égaux



Sanctions disciplinaires

1 sanction disciplinaire prononcée : révocation.



Formation (UAR Galilée)

2023	2024																
33 071 € ont été consacrés à la formation (pour les agents de l'UAR et des UMR dont l'employeur est l'OCA)	21 920 € ont été consacrés à la formation (pour les agents de l'UAR et des UMR dont l'employeur est l'OCA)																
2023	2024																
28 % des agents de Galilée ont bénéficié d'une formation d'au moins un jour.	55 % des agents de Galilée ont bénéficié d'une formation d'au moins un jour. Nombre d'agents Galilée par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Titulaires</th> <th>Contractuels</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>15</td> <td>4</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>9</td> <td>3</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Titulaires	Contractuels	Total	A	15	4	19	B	9	3	12	C	3	4	7
Catégorie	Titulaires	Contractuels	Total														
A	15	4	19														
B	9	3	12														
C	3	4	7														
2023	2024																
219 jours de formation suivis par les agents de Galilée	• 140,5 jours de formation suivis par les agents de Galilée.																



Répartition par nombre de jours de formation et par catégorie hiérarchique

Catégorie	Femme	Homme	Total	Total en %
A	53,5	24,5	78	55,5
B	20	16,5	36,5	26,0
C	14	12	26	18,5
Total	87,5	53	140,5	

Répartition par nombre d'agents et par catégorie hiérarchique

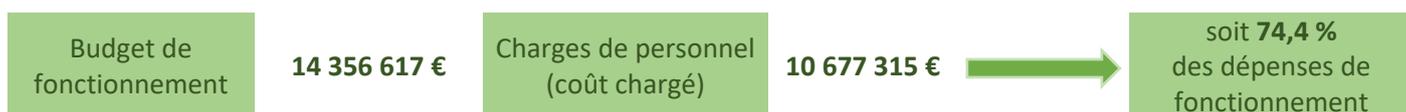
Catégorie	Femme	Homme	Total	Total en %
A	12	7	19	51,4
B	5	7	12	32,4
C	4	2	6	16,2
Total	21	16	37	

**Budget et rémunérations**

En 2023

Les charges de personnel représentent **73,6 %** des dépenses de fonctionnement.

En 2024

Les charges de personnel représentent **74,4 %** des dépenses de fonctionnement.

Rémunération par ETPR des agents (coût chargé)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administratif						
Rémunération - Homme						
La plus haute		142 766				
Médiane	75 245 *	91 525		36 759 *	51 537 *	33 719 *
La plus basse		41 190				
Rémunération - Femme						
La plus haute	92 406		63 242	40 757	53 826	
Médiane	74 493	107 740 *	54 217	39 127	51 988	
La plus basse	53 963		48 685	37 498	47 226	
Culturelle						
Rémunération - Homme						
La plus haute		40 614				
Médiane	111 414 *	40 220	56 750 *			
La plus basse		39 826				
Rémunération - Femme						
La plus haute	104 698	40 982				
Médiane	75 137	40 739				
La plus basse	55 608	40 496				
Recherche scientifique						
Rémunération - Homme						
La plus haute	175 642	81 166				
Médiane	96 977	50 951				
La plus basse	55 138	36 096				
Rémunération - Femme						
La plus haute	161 270	73 179				
Médiane	99 901	36 307				
La plus basse	60 409	36 096				

* Nombre insuffisant d'agents pour faire une statistique



	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire2	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Technique						
Rémunération - Homme						
La plus haute	69 972		67 819	38 211		
Médiane	60 485	59 665 *	57 385	38 060		36 497 *
La plus basse	50 999		50 046	37 910		
Rémunération - Femme						
La plus haute					52 876	
Médiane				36 504*	48 898	23 609 *
La plus basse					45 121	
DSI						
Rémunération - Homme						
La plus haute	107 933	52 348				
Médiane	98 557	45 764	66 188 *	36 870 *		
La plus basse	89 182	39 180				
Rémunération - Femme						
La plus haute		40 669				
Médiane		39 830				
La plus basse		38 991				

* Nombre insuffisant d'agents pour faire une statistique

Primes et indemnités

En 2023

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **15 %**.

➔ TOTAL PRIMES+INDEMNITES : 569 413 €

En 2024

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **15,6 %**.

Primes		Indemnités	
Primes PEDR	36000	Indemnités de Commission	2668
Ripec C3	48500	Complément indemnitaire	30650
Primes pouvoir d'achat	0	IFSE	327133
Total	84500	Indemn. responsabilité particulière	48500
		Indemnité Télétravail	9339
		Remboursement dom/travail	5563
		Fmd	8200
		Gipa	0
		Indemnité de résidence	34325
		Total	466378

TOTAL PRIMES+INDEMNITES : 550 878 €



Autres compléments de rémunérations – emplois permanents

Primes et indemnités (s'appliquent uniquement à certaines catégories)	
Nouvelle bonification indiciaire	13189
Supplément familial de traitement	16521
TOTAL	29 710

➔ **GRAND TOTAL PRIMES+INDEMNITES : 550 878 + 29 710 = 580 588 €**

Autres agents non-permanents

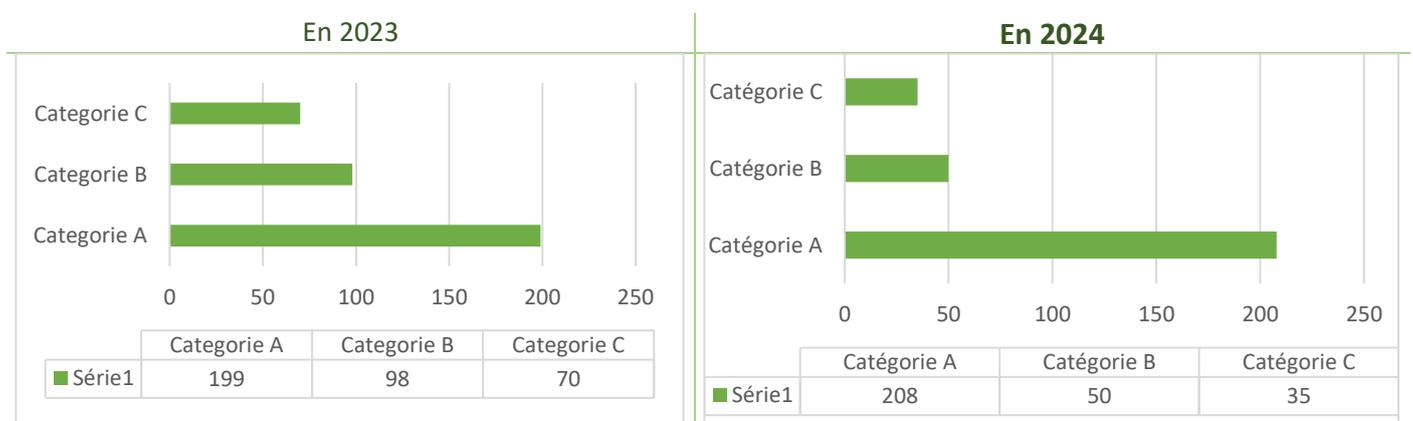
2023	2024
7 vacataires.	10 vacataires.

Compte-Epargne Temps (CET)

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie

Catégories	2022				2023				2024			
	Jours	Jours/agent	Montant	Moyenne/agent	Jours	Jours/agent	Montant	Moyenne/agent	Jours	Jours/agent	Montant	Moyenne/agent
A - 150€/j	244	15	30 510 €	1 907 €	199	12	29 850 €	1 866 €	208	16	31 200 €	2 400 €
B - 100€/j	48	12	3 780 €	945 €	98	12	9 800 €	1 271 €	50	13	5 000 €	1 250 €
C - 83€/j	92	23	6 000 €	1 500 €	70	22	5 810 €	1 453 €	35	12	2 905 €	968 €
Total	-	-	40 290 €	-	-	-	45 460 €	-	-	-	39 105 €	-

Nombre de jours cumulés par catégorie



 Absences

En 2023

En moyenne, **6,91 jours** d'absence pour tout motif médical par agent.

En 2024

En moyenne, **7,75 jours** d'absence pour tout motif médical par agent permanent.

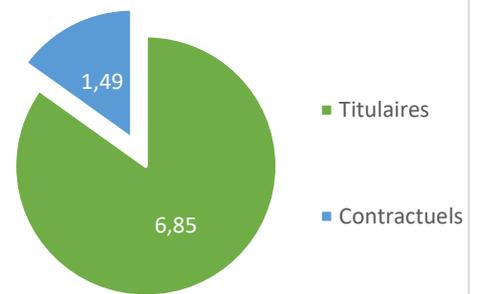
En 2023

Moyenne en jour/agent



En 2024

Moyenne en jour/agent



	Titulaires	Contractuels permanents (CDI)	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents (CDD)
Taux d'absentéisme "compressible" *	10,10 %	0,00 %	10,10 %	2,76 %
Taux d'absentéisme médical	10,88 %	0,00 %	10,88 %	0,00 %
Taux d'absentéisme global **	14,94 %	0,00 %	14,94 %	2,71 %

* Maladie ordinaire et accidents du travail

** Taux d'absentéisme global = absentéisme médicale + maternité/paternité.



Accidents du travail

En 2023

0 accident du travail déclaré.

En 2024

1 accident du travail.

3 accidents du trajet.

Taux de fréquence / Indice de fréquence / Taux de gravité / Indice de gravité = 0

- Le taux de fréquence (TF), qui rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt au nombre d'heures travaillées. Il mesure le degré d'exposition des salariés aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés ;
- L'indice de fréquence (IF), qui rapporte le nombre d'accidents de travail pour 1000 salariés ;
- Le taux de gravité (TG), qui vise principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail ;
- L'indice de gravité (IG) qui exprime la gravité des accidents ayant donné lieu à l'attribution d'une incapacité permanente.



Handicap

En 2023

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent (2 agents cat. C et 1 cat. A).

2 % de la masse salariale globale.

18 600 euros versés à 8 établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

En 2024

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent (2 agents cat. C et 1 cat. A).

1 travailleur handicapé employé sur emploi non-permanent (agent cat. C).

3 % de la masse salariale globale.

17 517 euros versés à 7 établissements et services d'aide par le travail (ESAT).



Prévention et risques professionnels

Assistants de prévention

9 assistants de prévention désignés en ayant une lettre de cadrage.

OCA	CNRS	UniCA
5	4	0

Formation

- 36 jours de formation (initiales et continues) liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires).
- Coût total des formations : 2 618 € TTC.
- Coût par jour de formation : 73 € TTC.

Dépenses

L'établissement a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Total des dépenses : **70 417 €**

Document de prévention

Chaque unité qui compose l'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Dernière mise à jour :

UMR ARTEMIS	6 septembre 2021
UMR LAGRANGE	3 août 2022
UMR GEOAZUR	5 septembre 2022
UAR GALILEE	8 mars 2023



Relations sociales

En 2023

0 jour de grève recensé.

Comité social d'administration (CSA) : **5** réunions

En 2024

0 jour de grève recensé.

Comité social d'administration (CSA) : **5** réunions



Action sociale et protection sociale complémentaire

Mutuelle

L'établissement participe à la complémentaire santé.

En 2023

- Montant global des participations : **10 155 €**
- Montant moyen par bénéficiaire **185 €**

En 2024

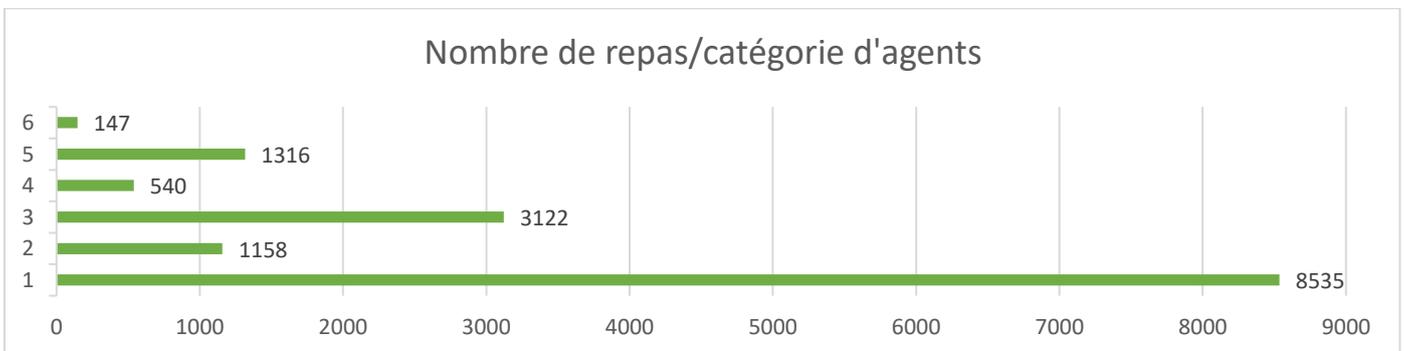
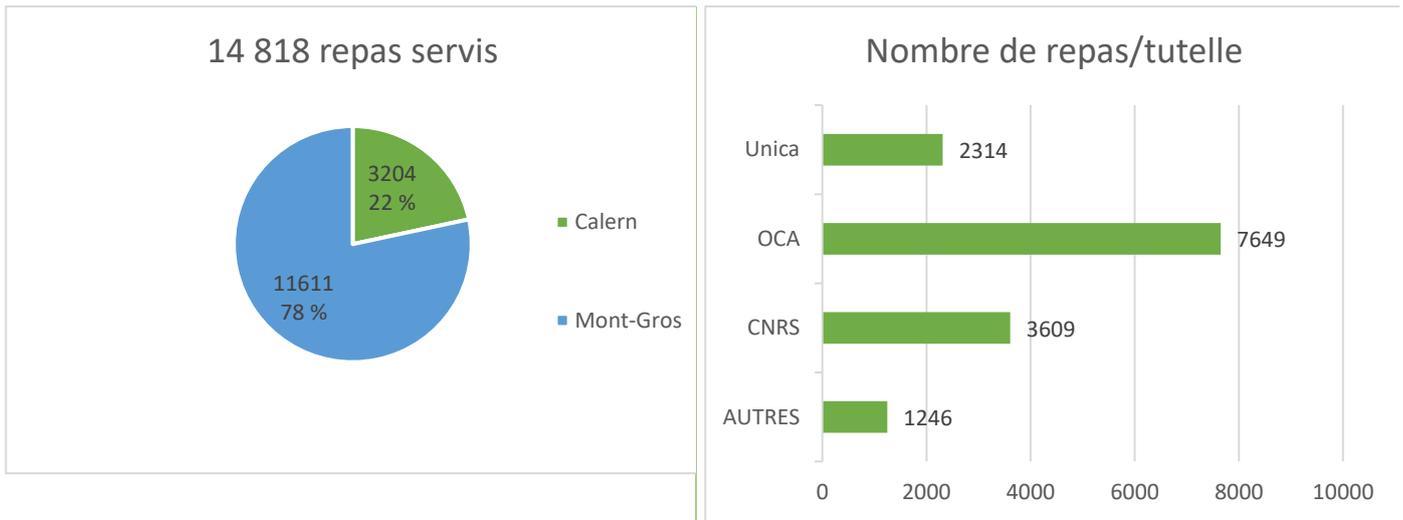
- Montant global des participations : **9 852 €**
- Montant moyen par bénéficiaire **150 €**

L'action sociale : CASOCA

En 2023 : Montant de la subvention annuelle : 19 450 € (14 316 repas servis)

En 2024 : Montant de la subvention annuelle : **18 500 €**

- Restauration en 2024



Catégorie 1 = indice < 534

= 157 agents

Catégorie 2 = indice entre 536 et 627

= 30 agents

Catégorie 3 = indice entre 632 et 830

= 78 agents

Catégorie 4 = indice entre 832 et 972

= 19 agents

Catégorie 5 = indice entre 977 et 1329

= 31 agents

Catégorie 6 = hors catégorie

= 6 agents



Organisation (toutes tutelles confondues)

Les **Services Nationaux d'Observation (SNO)** font partie des missions de l'Observatoire de la Côte d'Azur. Les SNO sont labélisés par la direction de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et se déclinent en Services Nationaux d'Observation (SNO). Ils répondent au besoin de documenter sur le long terme la formation, l'évolution, la variabilité des systèmes astronomiques et des milieux terrestres, et de faire progresser les connaissances dans ces domaines. Ces SNO ont vocation à apporter un service à la communauté scientifique. Le site de l'INSU en donne une description détaillée.

L'Observatoire de la Côte d'Azur est le coordinateur national de **9** SNO :

Astronomie-Astrophysique

- ANO1 Métrologie Espace Temps :
 - Télémétrie Laser
- ANO2 Instrumentation des grands observatoires
 - CHARA
 - MATISSE
- ANO3 Stations d'observation
 - SUV
 - VIRGO
- ANO4 Grands relevés et sondages profonds
 - WEAVE
- ANO5 Centre traitement et archivages
 - DOMINO
 - MP3C

Terre Solide

- ANO3 Géodésie et Gravimétrie :
 - Gravimétrie

Et partenaire de **24** autres SNO.

Services effectués tous corps confondus (CNAP, Univ., CNRS...) : 55 ETPT.

Agents permanents impliqués environ **138** personnes.

Les unités mixtes de recherche et d'appui à la recherche

En 2024, l'Observatoire est composé d'une Unité d'Appui à la Recherche Galilée à cotutelles OCA-CNRS et de 3 unités mixtes de recherche à cotutelles OCA-CNRS-UniCA : Artémis, Lagrange, Géoazur (l'IRD étant aussi une cotutelle pour cette dernière).

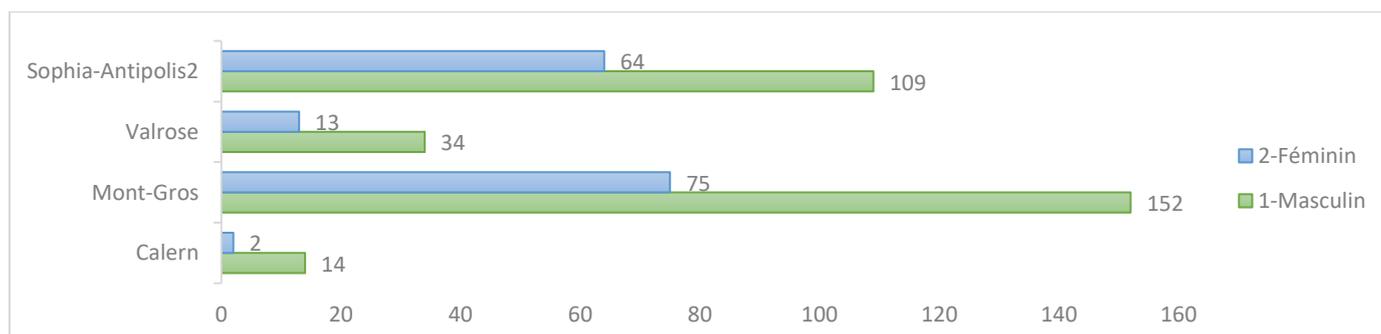
Répartition des effectifs par unité toute tutelle confondue / unité

Unité	Titulaires						Contractuels				Total général			
	Chercheurs /EC		Personnels d'accompagnement (dont CDI)			Total	Doctorants		Autres (Post-doc, CPJ, IT...)				Total	
	H	F	H	F	(0)		H	F	H	F	H	F		
Artémis	7	3	7	2	(0)	19	4	1	5	5	15	23	11	
Galilée	0	0	22	23	(1)	45	0	0	12	10	22	34	33	
Géoazur	46	25	27	(1)	15	(1)	113	21	12	26	11	70	120	63
Lagrange	58	13	23	(1)	13	(1)	107	26	12	25	9	72	132	47
Total	111	41	79	53		284	51	25	68	35	179	309	154	
TOTAL GENERAL						463 AGENTS								

Répartition des effectifs par unité toute tutelle confondue / organisme employeur

Employeur	Titulaires					Contractuels				Total général			
	Chercheurs /EC		Personnels d'accompagnement CDI compris			Total	Doctorants		Autres (Post-doc, CPJ, IT...)			Total	
	H	F	H	F	(0)		H	F	H	F	H		F
OCA	22	9	34	22	(0)	87	13	4	26	21	64	95	56
CNRS	34	16	34	21	(0)	105	9	7	25	7	48	102	51
IRD	8	5	1	2	(0)	16	0	0	4	1	5	13	8
UniCA	38	9	8	7	(0)	62	28	10	8	4	50	82	30
AUTRES	9	2	2	1	(0)	14	1	4	5	2	12	17	9
TOTAL	111	41	79	53		284	51	25	68	35	179	309	154

Répartition des effectifs par implantation géographique





Précisions méthodologiques

Formule de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les titulaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des titulaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul – Taux d'absentéisme

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des titulaires au 31/12/2024

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

« Groupes d'absences »

<p>1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail</p>	<p>2. Absences médicales : <i>Absences compressibles</i>+ longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</p>	<p>3. Absences Globales : <i>Absences médicales</i>+ maternité, paternité adoption, autres raisons ^(*)</p>
---	--	--

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.



Réalisation

- Les données sont principalement issues du logiciel Cocktail/Mangué.

- Photos page de garde :

© Photo DR - OCA - Service communication